



**Trafic de bois de rose, quelque part dans le Nord de Madagascar. Cela semble perdurer encore et toujours...**

\*\*\*\*\*

## [GENESE](#)

**6 avril 2004** : le cyclone tropical intense Gafilo, avec des vents atteignant 315 km/h, frappe le district d'Antalaha. Les dégâts dans la ville sont importants ; en brousse, les champs de vanille sont détruits ; les forêts du sud du district, y compris une partie du parc Masoala, sont dévastées. La circonscription locale des Eaux et Forêts ne put empêcher la collecte des grumes abattues par le cataclysme. Une vaste opération de collecte de bois précieux commença mais les coupeurs, ne se contentèrent pas de récupérer les arbres abattus, ils s'adonnèrent à des coupes systématiques d'arbres sur pied. D'innombrables stocks de rondins se constituèrent, en ville ou éparpillés dans la forêt. 28 janvier 2009 : un arrêté interministériel autorise, à titre exceptionnel et nominatif, 12 opérateurs à exporter du bois de rose et d'ébène en vue de soutenir l'économie locale. Une redevance de 100 Ar/kg à la collecte et de 4% à l'exportation au port de Vohémar est instaurée. La date limite d'exécution est fixée au 30 avril de la même année.

A cette même date, les ONG internationales CI, WCS et WWF, lors d'une audience obtenue auprès du Ministre de l'Environnement, ont alerté ce dernier sur la situation catastrophique des aires protégées du Nord-Est. Mais loin de s'atténuer, le phénomène s'amplifia, contaminant les parcs nationaux voisins : Marojejy au nord, Makira et Betampona au sud. Au cours de cette année 2009, le nombre d'exportateurs est passé de 12 à 23, tandis que 20 dossiers étaient en attente d'agrément. Des dizaines de navettes de navires emportèrent des milliers de tonnes de

rondins de bois précieux, principalement de bois de rose.

Il a fallu la menace de nos partenaires extérieurs pour que les autorités se ressaisissent et envoient en octobre 2009 une « *Task Force* » de 120 éléments de l'armée, afin de mettre fin aux coupes illicites dans les aires protégées.

## **L'inégalité des forces en présence**

Le film des événements et leur analyse laissent penser toutefois que la saga du bois de rose est loin d'être achevée. En effet, le trafic implique la plupart des hommes d'affaires locaux mais aussi quelques-uns de la capitale qui jouissent tous de la protection d'autorités politiques régionales ou nationales. Les montants en jeu sont très importants, tellement importants que les opérateurs sont capables de corrompre les décideurs à tous les niveaux. (Source : [5eFaFi](#))

\*\*\*\*\*

Toutes les richesses que renferme la terre de nos ancêtres appartiennent à tous les Malgaches et, par voie de conséquence, doivent être destinées au mieux-être des Malgaches. Malheureusement, parmi nos nombreuses richesses, il y en a qui sont monopolisées, font l'objet d'un trafic, par quelques personnes malintentionnées. Vous savez de quoi je veux parler, car cela a défrayé la chronique : il s'agit du trafic illicite de bois rose. Or, nous savons pertinemment qu'il existe **un décret, faisant force loi, au sujet des sanctions à l'encontre des individus qui pratiquent ce trafic de bois de rose. Ce décret remonte à avril 2010 et a été adopté en conseil des ministres et aussi en conseil de gouvernement**

. Il y est clairement stipulé l'interdiction d'exploitation, de coupe et d'exportation illicites de bois de rose.

**Nous savons également que ces essences précieuses mettent 100 ans, sinon 200 ans avant d'atteindre les dimensions des rondins de bois de rose illicitement exportés à l'heure actuelle.**

**Aussi, tous ceux qui pratiquent ce commerce illicite enfreignent intentionnellement la loi décrétée par l'Etat malgache, aussi transitoire qu'actuellement soit-il.**

=====

**Ce 20 février 2013**, le nouveau Directeur de la Sécurité du Territoire (DST), le Commissaire Samy Harison Olivier -désigné en juillet 2012-, a donné une conférence de presse à son bureau à Ambohitsorohitra pour apporter une version officielle concernant le flagrant délit de trafic de bois de rose qui a eu lieu à Antalaha le dimanche 17 Février dernier :

*« Le samedi 16 février, nous avons reçu des informations émanant d'un habitant d'Antalaha faisant état d'une tentative d'exportation illicite de bois de rose se déroulant dans cette ville. Immédiatement, nous avons pris des mesures en y dépêchant nos éléments. Arrivés sur les lieux le dimanche 17 Février vers 23h30, ces agents de la DST ont appréhendé des véhicules terrestres et maritimes déjà chargés de rondins de bois de rose dans le village d'Ambodiampana, Commune Ampohibe. Au total, 5 boutres, 3 voitures (un Camion Hyundai, une voiture 4x4 et un tracteur avec remorque) remplis de ces bois, ainsi que 224 rondins en attente d'embarquement ont été saisis. Je suis aussitôt allé à Antalaha pour contacter sans attendre les autorités compétentes locales. Avec la DIREF (Direction Régionale des Eaux et Forêts qui est l'entité responsable en matière de délits forestiers) et les responsables de la Task Force, nous avons commencé nos enquêtes ».*

Ainsi, dans le cadre de ces enquêtes, onze personnes, toutes de nationalité malagasy, ont été interpellées.

Interrogé sur l'identité du principal auteur présumé de cette tentative ratée d'exportation illicite de bois de rose, le Commissaire Samy a révélé qu'il s'agit d'un opérateur économique, de nationalité malagasy, répondant au nom de **Thierry BODY**. Qui était sur les lieux lors du flagrant délit.

Puis, ce nouveau Directeur de la Sécurité du Territoire de déclarer que *«des sanctions sévères seront appliquées à l'encontre de tous trafiquants de bois de rose, afin de mettre un terme à ce genre de fléau étant donné que la coupe, le transport, la vente et l'exportation de ce type de bois précieux demeurent formellement interdits»*

. Bravo ! Mais ce n'est pas la première fois que l'on entend ce même son de cloche.

Néanmoins, la DST -entité créée en 2010-, bien qu'ayant pour mission originelle les

renseignements généraux suivis d'investigations, n'a eu cesse de lutter contre les trafics en tous genres, incluant celui du bois de rose. Pour être plus explicite, le Commissaire Samy a tenu à rappeler que « *la Direction de la Sécurité du Territoire a une compétence nationale, c'est-à-dire couvrant tout le territoire malgache et peut constater des infractions en tout genre. En terme d'enquêtes, la DST agit dans le strict respect du code pénal et du code de procédure pénale. Dans ce cadre, elle collabore avec diverses entités tout en restant dans les limites définies par les codes suscités. Dans cette affaire, la mission principale de la DST est la saisie de ces bois de rose. Pour ce qui est de l'enquête, elle sera diligentée en étroite collaboration avec les autorités compétentes sur place* ».

*Pour l'aider dans sa tâche, qui ne sera pas une sinécure face aux richissimes parrains aux bras longs,*  
**ci-après une liste parue dans Madagascar Tribune en ligne en date du 18 décembre 2009** . Soit il y a plus de trois ans.

N'est-il pas grand temps de sévir et dévoiler leur(s) protecteur(s) en haut lieu, borde..au de commande ?! Le DST Samy Harison Olivier fera-t-il mieux que tous ses prédécesseurs -qui ont tous tenu le même langage puis ont classé l'affaire à chaque fois- ou bien « *tsy hatohitra ny herin'ny vola ny fanadiadiana lalin-dalina kokoa fa hitsefotra indray* » ?

- **Angelin Befototo** à Antalaha. 7 conteneurs « *exportés* », soit 1.400.000\$ de bénéfice.
- **Victor Be** à Sambava. Il tient l'hôtel Victoria et il collecte le bois de rose pour **Jeannot Ranjanoro**.
- **Victor**, de Sambava, où il tient l'hôtel Bel Air.
- **Maurice Paula** à Antalaha où il tient l'hôtel Ocean Momo et collecte le bois de rose pour le compte de Roger Thunam.
- **Jacky Manambola**, d'Antalaha « *relayeur* ».

- **Claudia Bezokiny**, à Sambava collecte le bois de rose pour Roger Thunam.
  
- **Germaine Fenozanany**, d'Antalaha elle où tient l'hotel Melrose, belle-sœur de Ranjanoro. Elle collecte le bois de rose pour lui.
  
- **Abdouramane**, de Sambava. Il a collecté le bois de rose pour Thunam. Présumé dangereux, il a été arrêté et devrait (le conditionnel est de rigueur actuellement) se trouver en prison.
  
- **Rachid Patel** d'Antalaha.
  
- **Eric Foeng** d'Antalaha.
  
- **Jao Hasy** d'Antalaha, ex-agent du Département des Eaux et Forêt. (Années 2004-2006).
  
- **Jean Galbert Betsiaroana** à Antalaha. Il prétend qu'il a «*nettoyé*» la forêt de Sahamalaza, et que les arbres de bois précieux ont été arrachés par un cyclone.
  
- **Eugène Sam Som Miock** de Tamatave. 300 conteneurs «*exportés*», avec un bénéfice de 60.000.000 \$
  
- **Roger Thunam** d'Antalaha, 103 conteneurs «*exportés*», soit 20.600.000 \$ de bénéfice.  
Considéré comme *« une des têtes pensantes du réseau »*
  
- **Jean-Pierre Laisoa** d'Antalaha, 81 conteneurs «*exportés*», soit 16.200.000 \$ de bénéfice.

- **Claude Bezokiny**, également à Antalaha, 33 conteneurs « exportés », soit 9.800.000 \$. Propriétaire gérant de l'hôtel Palissandre.
  
- **Patricia Soa (Lo Seing)**, d'Antalaha, 42 conteneurs « exportés », soit 8.400.000 \$ de bénéfice. Elle est la sœur de Jeannot Ranjanoro
  
- **Thierry Body**, d'Antalaha, 38 conteneurs « exportés », soit 7.600.000 \$ de bénéfice.>>>> C'est lui qui a été pris en flagrant délit le dimanche 17 février 2013 à Antalaha.
  
- **Ramialison Arland**, habitant d'Antalaha, 28 conteneurs « exportés », soit 5.600.000 \$ de bénéfice.
  
- **Michel Malohely**, d'Antalaha, 21 conteneurs « exportés », soit 4.200.000 \$ de bénéfice.
  
- **Martin Bamatana**, habitant d'Antalaha. 17 conteneurs « exportés », soit 3.400.000 \$ de bénéfice.
  
- **Chan Lane** d'Antalaha, 30 conteneurs « exportés », soit 9.400.000 \$ de bénéfice.
  
- **Grégoire Ndahiny** d'Antalaha. soit 1 600 000 \$ de bénéfice.
  
- **William Guerra** à Antalaha. 8 conteneurs « exportés », soit 1.600.000\$ de bénéfice. Il avait essayé de faire passer les conteneurs en prétendant qu'ils contenaient des clous de girofle.

**QUI PROTEGE(NT) CES GENS-LA EN HAUT LIEU ? LA DST OSERA-T-ELLE S'ATTAQUER A CETTE MAFIA DU BOIS DE ROSE A MADAGASCAR ? OU BIEN LE**

**COMMISSAIRE SAMY SERA-T-IL SUBITEMENT LIMOGE, DU MOINS "EMPECHE" pour une raison ou une autre ? Qui vivra verra... encore ?**

**Enfin, ci-après la liste officielle des stocks de bois de rose saisis, en date du 28 octobre 2011.**

**Que sont-ils devenus aussi ?...**

REGION	BOIS DE ROSE		BOIS D'EBENE	
	NOMBRE RON DIN	NOMBRE FLAQUETTE	NOMBRE RON NDIN	NOMBRE FLAQUETTE
ANALANJIROFO	2 921	184	113	133
ATSINANANA	3 385	12		
RTSIMO ATSIANANA	205		1 158	
Vatovavy Fitovinany	417		121	109
DIANA	953	189		
ANOSY	508	15	37	
ANALAMANGA	2 216	4 453	4	1 133
MENABE			255	
TOTAUX	10 586	4 853	1 688	1 375

**Jeannot Ramambazafy – 20 février 2013**

=====

**PRIMATURE**

**MINISTERE DE L'ENVIRONNEMENT (par intérim)**

**FLAGRANT DELIT D'EXPORTATION ILLICITE DE BOIS DE ROSE A ANTALAHA**

Suite à la réunion convoquée par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement d'Union Nationale

et Ministre de l'Environnement et des Forêts par interim, en date du 15 février 2013, à la Salle de réunion du Ministère de l'Environnement et des Forêts à Antsahavola, des consignes et directives fermes ont été données par le Chef du Gouvernement aux différents responsables, sur la nécessité d'appliquer la loi à toute personne sans distinction qui se permet de violer la loi et les textes en vigueur sur les exploitations illicites de bois de rose ainsi que d'autres bois précieux, et toute tentative de les exploiter illicitement. Ces consignes ont donné des résultats car cinq boutres ont été pris en flagrant délit d'exportation illicite de bois de rose à Ambodiampana – Antalaha, ce 19 février 2013. Les trafiquants ont été surpris en train d'embarquer les rondins de bois de rose. Sur la plage et à bord de véhicules 4x4 pris lors de l'opération, 224 rondins ont été saisis.

En plus de ces cinq boutres, trois pick-up, une camionnette et un tracteur avec remorque trouvé sur les lieux ont été utilisés pour effectuer les transactions prévues. Neuf dockers pris sur le fait ont déjà été écroués.

Concernant les délits forestiers, le DREF-SAVA a précisé qu'un procès-verbal de constatation de délit doit être établi, sur la base duquel les procès verbaux de saisie et de mise en séquestre sont dressés. Ces étapes doivent être scrupuleusement respectées afin d'éviter toutes vices de forme et/ou de procédures. Une enquête mixte entre la DST, le DREF-SAVA et les forces mixtes de la Gendarmerie a ainsi été décidée. Une première réunion des autorités locales a déjà eu lieu au bureau du District d'Antalaha, en présence du Chef de Région.

Un responsable présumé du trafic a déjà été identifié le jour même de la prise, l'enquête suit son cours.

*Cellule Communication*